

15 DEC. 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
AMT	2025	12	164

ARRETE COMMUNAUTAIRE

SERVICE/DIRECTION :
Service Aménagement /
Direction Attractivité du
territoire

OBJET : Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) du LOT P dans la ZAC du Marché Gare à Nîmes

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 311-6 ;

Vu la délibération du 3 février 2020 du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole approuvant la création de la zone d'aménagement concerté du Marché Gare à Nîmes ;

Vu le projet de cahier des charges de cession de terrain (CCCT) relatif au LOT P d'une surface de 6.926m² destiné à l'agro-alimentaire et situé dans la zone d'aménagement concerté du Marché Gare ;

Considérant que l'approbation du cahier des charges de cession de terrain (CCCT) par le président de l'EPCI constitue une étape essentielle dans la procédure de cession de terrains au sein d'une ZAC. Elle confère au CCCT une valeur réglementaire, sous réserve de la réalisation des mesures de publicité prévues par la réglementation ;

Considérant que ledit cahier des charges précise le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée, ainsi que, le cas échéant, la densité minimale de constructions et les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de la réalisation de la zone ;

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme, d'approuver le cahier des charges de cession de terrain ;

ARRETE

ARTICLE 1: Le cahier des charges de cession de terrain (CCCT) relatif au LOT P, d'une surface de 6.926m² et situé dans la ZAC du Marché Gare, est approuvé.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège de Nîmes Métropole, ainsi qu'à la Ville de Nîmes, conformément à l'article D. 311-11-1 du code de l'urbanisme. Mention de cette approbation sera également publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI.

OBJET : Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) du LOT P dans la ZAC du Marché Gare à Nîmes

ARTICLE 3: Le cahier des charges approuvé pourra être consulté au siège de Nîmes Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera notifié à l'aménageur et à l'acquéreur du terrain concerné.

Fait à Nîmes le, **1 5 DEC. 2025**

Le Président,
Franck PROUST



VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite).